

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 JUILLET 2009 à 19H30**

**COMPTE-RENDU**

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Christophe DIELEN, Raphaël SOTON, Adjoint ; Alain COURRAULT, Robert DEYGAS, Nadine DUMAIRE, Patricia FOUCAULT, Nadine GARNIER, Jacky GRIBET, François LECOMTE, Eric MARTIN, Fabienne MASSANO, Franck MORIOT, Christelle ORAND, Luc RODET.

Absents excusés : Monsieur Christian ROUCHON donne pouvoir à Monsieur Robert DEYGAS, Monsieur Gérard MONTALON donne pouvoir à Monsieur Pierre MONTAGNE.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 juillet 2009 et propose de rajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour. Il s'agit du contrat ADDIM pour l'année scolaire 2009/2010 et le choix de l'entreprise qui effectuera l'entretien électromécanique des stations de relevage et du collecteur de transfert.

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

**CONTRAT ADDIM - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de l'ADDIM Drôme (Association Départementale pour la Diffusion de l'Initiation Musicale) pour l'initiation musicale dans les écoles de Saint Barthélemy de Vals pour l'année scolaire 2009/2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 7 voix CONTRE approuve la proposition de l'ADDIM pour 9 séances d'expression musicale pour chacune des 6 classes, soit 54 séances pour un montant de 4 554 € et sollicite du Conseil Général de la Drôme une subvention départementale aussi large que possible pour son financement.

**EMPRUNTS 2009**

Plusieurs programmes en cours nécessitent la réalisation d'un emprunt. Il s'agit des projets suivants :

- **Projet n°1** Acquisition d'un engin de chantier et d'une benne. Besoin de financement : 58 000 €
- **Projet n°2** Réfection de la voirie communale suite aux dégâts d'orages de Septembre 2008. Besoin de financement : 60 000 €
- **Projet n°3** Création d'un collecteur de transport des eaux usées jusqu'à la station d'épuration. Besoin de financement : 100 000 €.
- **Projet n°4** Création du réseau d'Assainissement au hameau de Villeneuve. Besoin de financement : 400 000 €.

Concernant le 1<sup>er</sup> projet, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES pour un prêt à taux fixe selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 58 000 €

Durée : 5 ans

S'agissant d'un prêt ANNUITE REDUITE (la première échéance est fixée à moins d'un an de la date de déblocage du prêt)

TAUX PRET ANNUITE REDUITE : 2,0868%

Echéances : annuelles constantes réduites

Montant de l'échéance : 12 336,21 €

Date de versement des fonds : 25/09/09

Date de la première échéance : 25/01/10

Frais de dossier : néant

Concernant le 2<sup>ème</sup> projet, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES pour un prêt à taux fixe selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 60 000 €

Durée : 10 ans

S'agissant d'un prêt ANNUITE REDUITE (la première échéance est fixée à moins d'un an de la date de déblocage du prêt)

TAUX PRET ANNUITE REDUITE : 2,7821%

Echéances : annuelles constantes réduites

Montant de l'échéance : 6 955,83 €

Date de versement des fonds : 25/09/09

Date de la première échéance : 25/01/10

Frais de dossier : néant

Concernant le 3<sup>ème</sup> projet, à la majorité, le Conseil Municipal accepte la proposition de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES pour deux prêts complémentaires à taux fixe selon les caractéristiques suivantes :

1<sup>er</sup> prêt :

Montant : 50 000 €

Durée : 30 ans

S'agissant d'un prêt ANNUITE REDUITE (la première échéance est fixée à moins d'un an de la date de déblocage du prêt)

TAUX PRET ANNUITE REDUITE : 4,1518%

Echéances : annuelles constantes réduites

Montant de l'échéance : 2945,02 €

Date de versement des fonds : Au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de cette proposition.

Date de la première échéance : 31/01/10

Frais de dossier : 70 € TTC (non soumis à TVA)

2<sup>ème</sup> prêt :

Montant : 50 000 €

Durée : 10 ans

Taux : 3,19%

Echéances : annuelles avec amortissement constant du capital

Concernant le 4<sup>ème</sup> projet, à la majorité, le Conseil Municipal accepte la proposition de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES pour un prêt à taux fixe selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 400 000 €

Durée : 30 ans

S'agissant d'un prêt ANNUITE REDUITE (la première échéance est fixée à moins d'un an de la date de déblocage du prêt)

TAUX PRET ANNUITE REDUITE : 4,1518%

Echéances : annuelles constantes réduites

Montant de l'échéance : 23 560,19 €

Date de versement des fonds : 25/09/09

Date de la première échéance : 25/01/10

Frais de dossier : 400 €

## **DELIBERATION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2009 BUDGET COMMUNAL**

Certaines rectifications sont à apporter aux ouvertures de crédits prévues par le budget 2009 pour financer l'achat d'une alarme à installer au local technique.

Il s'agit des modifications suivantes :

|  |         |         |
|--|---------|---------|
| Opération 904 – Véhicule et matériel technique | c/21758 | + 1 800 |
| Opération 906 – Jardin Public                  | c/2118  | - 1 800 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les ouvertures de crédits prévues par le budget communal 2009, suivant la liste indiquée ci-dessus.

## **OPERATION FACADES 2009/2012 - VALIDATION DU PERIMETRE DE ST BARTHELEMY DE VALS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion du bureau communautaire de la Communauté de Communes « Les 2 Rives » du 04 mars 2009, il a été décidé de proroger l'opération façades dans le cadre de l'avenant du contrat de développement de la Drôme des Collines.

Pour pouvoir déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes, la Communauté de Communes demande à chaque commune membre de définir le périmètre concernant l'opération façade sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le périmètre de la Commune de Saint Barthélemy de Vals pour l'opération façades 2009/2012.

## **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME - ADHESION DE LA VILLE DE VALENCE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme lui a transmis une délibération du Comité syndical de cette collectivité, en date du 26 juin 2009, concernant la demande d'adhésion de la Ville de Valence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Ville de Valence à Energie SDED et la modification de l'annexe 1 des statuts d'Energie SDED, actant cette évolution du périmètre du syndicat.

## **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME - ADHESION DIRECTE DES DOUZE COMMUNES MEMBRES DU SIVM DU ROYANS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme lui a transmis une délibération du Comité syndical de cette collectivité, en date du 26 juin 2009, concernant la demande d'adhésion directe des douze communes membres du SVM du Royans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le retrait du SIVM du Royans et l'adhésion directe à Energie SDED des douze communes membres, à savoir : Bouvante, Echevis, Léoncel, La Motte Fanjas, Oriol en Royans, Rochechinard, Saint Jean en Royans, Saint Laurent en Royans, Saint Martin le Colonel, Saint Nazaire en Royans, Saint Thomas en Royans, Sainte Eulalie en Royans et la modification de l'annexe 1 des statuts d'Energie SDED, actant cette évolution du périmètre du syndicat.

### **ASSAINISSEMENT - ENTRETIEN ELECTROMECHANIQUE DES STATIONS DE RELEVAGE ET DU COLLECTEUR DE TRANSFERT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entretien des postes de relevage du Stade à Saint-Uze et des Bernardes, ainsi que le collecteur de transfert sont actuellement gérés par la SAUR. Le contrat d'entretien avec la SAUR se terminant en octobre 2009, un appel public à concurrence a été lancé.

Après étude des dossiers, il apparaît que la SAUR a fait la proposition la mieux disante par rapport aux critères donnés :

- le prix
- la qualification de l'entreprise
- le niveau de prestation
- le délai d'intervention

Monsieur le Maire propose donc de confier l'entretien électromécanique des postes de relevage du Stade, des Bernardes et de Villeneuve (quand celui-ci sera en fonction) ainsi que l'entretien du collecteur de transfert à la SAUR. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

Lors de cette séance, Les points suivants ont été abordés :

- La participation de tous les élus, à tour de rôle, à l'affichage des panneaux d'information.
- La création d'un char par la municipalité à l'occasion de la fête votive de Septembre 2009. Le thème retenu est l'Afrique.
- Le souhait de Mmes Arphand et Gery de débiter leur activité commerciale en Septembre 2009.
- Monsieur Robert Deygas explique que les études hydrauliques de la Combe Garigou pourront être intégrées dans une étude globale.
- Le projet de rachat de la maison Billon par la SARL l'Hermitage pour y créer plusieurs logements (étude sera faite par la commission urbanisme).

La liste des fêtes et manifestations du mois d'Août 2009 est remise aux membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,  
Pierre MONTAGNE